

*Date de dépôt : 29 novembre 2011*

## **Rapport**

**de la Commission ad hoc sur le personnel de l'Etat chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le projet de modernisation du système d'évaluation des fonctions**

### **Rapport de M. Patrick Lussi**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission ad hoc du personnel de l'Etat, présidée par M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, a étudié le RD 583-A, déposé le 24 mai 2004 et objet d'un premier rapport le 5 septembre 2006, lors de sa séance du vendredi 11 novembre 2011.

Le procès-verbal a été scrupuleusement tenu par M. Guy Chevallet et je l'en remercie vivement.

Relevons d'emblée qu'après plus d'une année d'interruption (dernière séance le 22 octobre 2010) la commission a dû se réunir pour prendre une décision en raison du délai. L'ordre du jour mentionnait :

*Le délai pour rapporter (art 194 LRGC – 2 ans) échoit le 17 décembre 2011. De ce fait, sans dépôt d'un rapport de commission d'ici le 29 novembre 2011, la commission sera dessaisie de cet objet.*

La Présidente rappelle que le projet SCORE est en cours et que la commission attendait d'obtenir des nouvelles sur ce projet de la part de M. Hiler pour reprendre ses travaux. Toutefois, des objets parlementaires arrivant au terme légal doivent être traités avant le 17 décembre 2011. Elle ouvre la discussion.

Un commissaire (R) propose le renvoi du rapport au Conseil d'Etat afin qu'il soit actualisé, de façon à obtenir des informations sur le projet SCORE.

Une commissaire (MCG) souhaite auditionner de nouveau les intervenants qui l'ont déjà été pour prendre connaissance de leur position face à l'évolution du projet, mais aussi en raison de la présence de commissaires nouvellement venu-e-s. Elle évoque l'audition du Cartel intersyndical et des organisations de représentants des enseignants.

Le commissaire (UDC) propose également le renvoi du RD 583 au Conseil d'Etat pour son actualisation.

Un commissaire (Ve) défend l'idée d'un nouveau texte, plutôt que de rester face à un rapport ancien dont le sujet a déjà beaucoup occupé la commission. Il propose par conséquent de prendre acte du rapport.

Un commissaire, pour le groupe socialiste, se joint à l'idée de son préopinant. Il évoque l'idée d'une motion de commission.

Un commissaire (R) exprime sa perplexité face à la rédaction d'une motion de commission, qui nécessite une unanimité, et dont l'objet resterait à trouver.

La Présidente, au nom du groupe démocrate-chrétien, soutient la demande de renvoi au Conseil d'Etat, afin de boucler le travail engagé depuis 2005. Les éléments nouveaux pourront être présentés ensuite, avec des auditions le cas échéant.

Un commissaire (S) rappelle que le rapport est en lien notamment avec le PL 9275 et que cela pourrait être l'occasion d'entendre certaines personnes. Il demande pourquoi la commission n'a pas adopté le rapport plus tôt.

La Présidente souligne que les éléments nouveaux n'ont pas encore été fournis. Cependant, ce sont les échéances légales qui ont nécessité la reprise des travaux. Elle met au vote la proposition MCG, soit l'audition de différents syndicats avant de décider de la suite à donner au rapport.

**Pour :** 2 (2 MCG)

**Contre :** 9 (2 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

**Abstentions :** 3 (2 S, 1 Ve)

**Le principe de procéder à des auditions est refusé.**

La Présidente met au vote le renvoi du RD 853-A au Conseil d'Etat pour actualisation.

**Pour :** 9 (1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

**Contre :** 4 (1 S, 3 Ve)

**Abstention :** 1 (1 S)

**Le RD 583-A est renvoyé au Conseil d'Etat avec demande d'actualiser les données.**

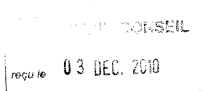
La Commission ad hoc du personnel de l'Etat vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter le renvoi du RD 583-A au Conseil d'Etat avec demande d'actualiser les données.

*Annexe :*

*Lettre du Conseil d'Etat du 2 décembre 2010 adressée à Mme la Présidente de la Commission ad hoc sur le personnel de l'Etat.*



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances  
**Le Conseiller d'Etat**



DF  
Case postale 3860  
1211 Genève 3

GRAND CONSEIL	
Exécuté le: 3/12/2010	Vissé: [Signature]
Président: [Signature]	Députés (10): [Signature]
Secrétaires: K	Bureau: [Signature]
Archives: K	

Grand Conseil  
Commission ad hoc sur le personnel de  
l'Etat  
Madame Anne-Marie von Arx-Vernon  
Présidente  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

N/réf.: DH/NAB/cb/201459-10  
Viréf.:

ad hoc personnel  
via email

Genève, le 2 décembre 2010

**Concerne : feuille de route des projet législatifs et non législatifs en matière  
d'organisation de l'administration**

Madame la Présidente,

Votre courrier du 1<sup>er</sup> juillet m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Je vous rappellerai tout d'abord qu'un chantier d'une importance considérable doit aboutir au cours des prochains mois : **la fusion de la CIA et de la CEH**. Le Conseil d'Etat a fait une ultime proposition sur le nouveau plan de prestations le 10 novembre aux organisations représentatives du personnel qui se prononceront au cours de la première quinzaine de décembre. Le comité de pilotage achèvera ses travaux et un projet de loi sera alors déposé devant le Grand Conseil au début de l'année 2011, après être passé par les procédures de consultation d'usage. Ce projet de loi inclut toutes les modifications induites par le nouveau droit fédéral. Son entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2014, afin de tenir compte du temps nécessaire au Grand Conseil pour traiter cet objet, de la possibilité d'un référendum et du développement d'une nouvelle application informatique.

**Plusieurs projets connexes sont en cours :**

- mesures d'assainissement urgentes pour la CIA (2011-2013), projet de loi déposé devant le parlement et qui devrait être prochainement voté ;
- pont-retraite en faveur des membres du Corps de police : projet de loi déposé devant le parlement et qui devrait être voté lors de la prochaine session ;
- nouveaux statuts de la Caisse de police contenant les adaptations nécessaires au passage de l'âge à la retraite à 58 ans et au pont-retraite, avec notamment la fin de la cotisation extraordinaire de l'employeur et de la prise en charge de l'indexation des rentes futures : projet de loi déposé d'ici la fin de l'année ;

- d) adaptation des statuts de la Caisse de police au nouveau droit fédéral : fin 2011 ;
- e) création d'une caisse de retraite en capitalisation intégrale pour les magistrats du pouvoir judiciaire : en discussion avec le pouvoir judiciaire avec la perspective du dépôt d'un projet loi à la fin 2011.

**Les autres projets constituent les nouveaux jalons de la mise en œuvre d'une nouvelle politique des ressources humaines qui a commencé avec la nouvelle LPAC :**

- ❖ déploiement complet de la politique santé, gestion des absences de courtes et longues durées et retour au travail après des absences de longue durée : 2011 ;
- ❖ mise en application des nouvelles dispositions réglementaires concernant le télétravail et l'annualisation du temps de travail ;
- ❖ respect des normes concernant les entretiens périodiques d'évaluation et de développement ;
- ❖ modification de certains aspects réglementaires concernant les entretiens de services pour simplifier certaines procédures de licenciement ;
- ❖ développement de tableaux de bord standardisés, globalement, par statut et catégorie de personnel, en ce qui concerne la masse salariale et les effectifs. Présentation d'un « bilan social » avec les comptes 2010 ;
- ❖ rapport sur la formation au sein de l'Etat de Genève et mise en œuvre des améliorations nécessaires, le cas échéant : rapport attendu pour la fin de l'année 2010 qui sera traité par le Conseil d'Etat lors du premier trimestre 2011 ;
- ❖ loi instaurant des mesures d'encouragement à la retraite anticipée (LERA) : premier trimestre 2011, en lien avec le nouveau plan de prestations des caisses de pension ;
- ❖ réexamen en cours des responsabilités et compétences respectives de l'office du personnel et des services des ressources humaines départementaux : décision attendue en 2011 ;
- ❖ refonte de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (LPAC), du 4 décembre 1997. Ce projet de loi regroupera toutes les dispositions concernant le personnel actuellement dispersées dans des lois spéciales : 1er semestre 2012 ;

**ainsi que le nouveau système de rémunération qui devrait s'achever au cours de la présente législature :**

- ❖ mise en vigueur d'un nouveau système d'évaluation de fonction et de rémunération (projet SCORE) fondé sur la liste des emplois de référence contenus dans le RepER (Répertoire des Emplois de Référence de l'Etat de Genève). Les travaux ont débuté et la mise en vigueur est souhaitée pour le 1er janvier 2013. Elle dépend toutefois du temps nécessaire aux négociations avec les associations représentatives et au traitement par le Grand Conseil ;

- ❖ en parallèle, réexamen des diverses indemnités et mise à jour des directives de l'Office du personnel, actuellement présentées sous forme de fiches MIOPE, (Mémento des Instructions de l'Office du Personnel de l'Etat de Genève) : 4ème trimestre 2012.

En espérant avoir ainsi répondu à votre attente et en restant à votre disposition pour toute autre information, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.



David Hiler